

Les Trois types de pensée juridique

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Carl Schmitt
[présentation par Dominique Ségald]
Les Trois types de pensée juridique [Texte imprimé]

Est une traduction de : Über die drei Arten des rechtswissenschaftlichen Denkens

Auteur(s) : Schmitt, Carl (1888-1985)

Autre(s) responsabilité(s) : Ségald, Dominique (1953-2010) (Préfacier)
Köller, Mira (Traducteur)

Editeur, producteur : Paris : Presses universitaires de France, 1995
(41-Vendôme; Impr. des PUF)

Description matérielle : : couv. ill. ; 22 cm
115 p.

Collection : Droit, éthique, société

ISBN : 2-13-047219-2

Appartient à la collection : Droit, éthique, société 1255-1252 1995

Classification décimale Dewey : 340.109 23

Résumé ou extrait : Ce texte, qui correspond à deux conférences prononcées par C. Schmitt à Berlin en 1934, recèle un mode d'emploi implicite du droit par le pouvoir révolutionnaire nazi, écrit D. Ségald dans sa présentation.

Sujet(s) : Histoire

Histoire

Droit

Droit

Allemagne

Allemagne

1900-1945

1900-1945

Sujet - Nom de personne : Schmitt, Carl (1888-1985)

Sujet - Nom commun : Droit -- Philosophie